



Arrêté fédéral concernant l'octroi d'un crédit-cadre pour la poursuite de l'aide monétaire internationale (Arrêté concernant l'aide monétaire, AAM)

Prorogation du 6 juin 2017

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 30 septembre 2016¹,
arrête:

I

L'arrêté du 11 mars 2013 sur l'aide monétaire² est modifié comme suit:

Art. 3, al. 3

³ Il est prorogé jusqu'au 15 avril 2023.

II

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 4 mai 2017

Le président: Jürg Stahl
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 6 juin 2017

Le président: Ivo Bischofberger
La secrétaire: Martina Buol

¹ FF 2016 7813

² FF 2013 2585

